

Sainte-Irène, mardi 7 mai 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 6^{ième} jour de mai 2019 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2		
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire Jérémie Gagnon, Cécile Barrette adjointe administrative, fait fonction de secrétaire d'assemblée en l'absence de la directrice générale, madame Marjolaine Pronovost pour un temps indéterminé.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution (67-05-2019)

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nelson Thériault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 1^{er} avril 2019
4. Présentation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Rapport du maire et des comités
7. Période de questions
8. Développement local
9. Lettre d'offre de financement – Projet d'aménagement d'un parc au village
10. MRC de la Matapédia - Offre de service – Mise aux normes du réservoir d'eau potable « étude préliminaire »
11. Travaux municipaux 2019
12. Demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout – 120, Rue Veilleux
13. Demande la Fabrique – Chauffage à la biomasse forestière
14. Mandat à la MRC de La Matapédia – Scellement de fissures 5^o-et-6^o Rang
15. Augmentation du loyer – Fernande Bérubé
16. Achat d'une pompe surpression
17. Avis de motion – Règlement # 316-2019
18. Projet de règlement # 316-2019 Remplaçant le règlement # 268-2013 – Concernant la rémunération et l'allocation des dépenses pour les élus municipaux de Sainte-Irène
19. P.I.I.A. – 101, Rue Veilleux
20. P.I.I.A. – 1, Rue de la Boule de Neige
21. P.I.I.A. – 120, Rue Veilleux
22. Divers
 1. Ouverture de poste – Secrétaire trésorière adjointe
 2. Exploitation et exploration des hydrocarbures sur le territoire
 3. Nettoyage des rues
 4. Rencontre – PGR - « André Savard & Dean Bellavance »
 5. Achat d'un filet de volley-ball
 6. Achat du manuel M36 – Référence en matière de bilan et de contrôle des fuites en eau potable
 7. Soumission – Jeux pour le Parc du Village

- 23. Période de questions
- 24. Prochaine séance de travail : lundi 27 mai 2019 à 19h30
- 25. Prochaine séance régulière du conseil : lundi 3 juin 2019 à 19 :30
- 26. Levée de la séance
- 27.

Adoptée

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 1^{er} avril 2019
Résolution (68-05-2019)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du lundi 1^{er} avril 2019.

Adoptée

4. Présentation des comptes
Résolution (69-05-2019)

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Sébastien Lévesque et unanimement résolu de payer les comptes du mois au montant **36,333.10 \$**. La liste des comptes est jointe en annexe.

Adoptée

5. Lecture de la correspondance

a) Demande de don « Les Amiramis de la Vallée »
Résolution (70-05-2019)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nelson Thériault et résolu de faire un don de 25\$ à l'organisme mentionné en titre.

Adoptée

6. Rapport du maire et des comités

7. Période de questions

8. Développement local

9. Lettre d'offre de financement – Projet d'aménagement d'un parc au village
Résolution (71-05-2019)

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu d'accepter l'investissement de 10,000 \$ de la MRC de La Matapédia et de donner suite aux conditions énoncées tel que décrit dans l'offre de financement pour le projet d'aménagement d'un parc au village.

Il est également résolu d'autoriser Marjolaine Pronovost, directrice générale à signer les documents officiels pour et au nom de la municipalité concernant cet investissement consenti par la MRC de La Matapédia.

Adoptée

**10. MRC de la Matapédia - Offre de services – Mise aux normes du réservoir d'eau potable
« étude préliminaire »
Résolution 72-05-2019)**

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels de la MRC de La Matapédia pour effectuer l'étude préliminaire pour la mise aux normes du réservoir d'eau potable. Les honoraires reliés à ce service est d'environ 8 700 \$ pour la réalisation des tâches et à cela s'ajoute l'expertise d'une firme spécialisée en étanchement de structure en béton pour environ 1 500\$.

Adoptée

**11. Travaux de voirie 2019
Résolution (73-05-2019)**

La planification des travaux 2019 a été élaborée lors de la séance de travail du 29 avril 2019. Le budget prévu pour la réalisation des travaux à l'interne est de 71,547 \$. Les priorités suivantes ont été retenues pour la voirie municipale:

5°-et-6° Rang : Gravier à partir du 479 au 566
3°-et-4° Rang : Gravier
Deuxième Rang : Gravier
Route du Lac-Huit-Milles
Rue des Bouleaux : Fossé et gravier
Rue de la Poudreuse

Ministère des Transports : Route de la Grande-Ligne sur 5 km

- Terrassement
- Isolation de chaussée
- Remplacement de ponceaux
- Nettoyage de fossés
- Décohésionnement
- Fabrication et pose d'enrobé (couche de base et de surface)

Remplacement d'un ponceau sur le 4° rang Ouest près de l'intersection de la route de Sainte-Irène qui nécessite une fermeture complète et l'utilisation de chemins de détour.

Ces travaux sont prévus pour juin et juillet.

Scellement de fissures sur une longueur de 1780 mètres dans le 5°-et-6° Rang

Le prolongement de la rue des Cèdres est toujours à l'étude et en attente de la prochaine taxe sur l'essence (TECQ) 2021.

Il est entendu de faire part aux citoyens par l'entremise du petit journal des travaux qui devraient être exécutés cet été.

Adoptée

12. Demande de branchement aux réseaux (aqueduc et égout) – 120, Rue Veilleux
Résolution (74-05-2019)

Considérant que des travaux d'aqueduc doivent avoir lieu dans ce secteur ultérieurement;

Considérant que suite à des travaux majeurs sur son terrain, le citoyen désire faire son branchement dans l'immédiat et se reconnecter au réseau neuf au moment opportun

Considérant que le 118, Rue Veilleux est présentement sur le même conduit et désire attendre les travaux pour se conformer;

En conséquence, le demandeur devra tenir compte des servitudes existantes et permettre que le branchement actuel demeure en vigueur jusqu'à la réfection prévue.

En conséquence, il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Sarah-Maude Dubé et résolu de permettre la connexion du 120 Rue Veilleux au réseau d'aqueduc. Les exigences de la réglementation seront signifiées lors de l'émission du certificat d'autorisation.

Suite à une rencontre avec M. Gagnon, le branchement ne sera fait que lors des travaux municipaux. Il n'y aura qu'un permis émis par Samuel Larouche, inspecteur, pour le terrassement, l'élargissement de son entrée et les travaux à la résidence un P.I.I.A. est nécessaire pour ces travaux.

Adoptée

13. Demande de la Fabrique – Chauffage à la biomasse forestière
Résolution (75-05-2019)

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu de prolonger l'entente pour le chauffage de l'église à la biomasse forestière pour une période de 1 an tel que demandé.

adopté

14. Mandat à la MRC de La Matapédia – Scellement de fissures
Résolution (76-05-2019)

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène désire profiter de l'occasion de l'appel d'offres regroupé pour effectuer du scellement de fissures supplémentaire sur ses routes, rues et stationnements pavés;

Considérant que le produit utilisé est un scellement à chaud suivant les normes du ministère;

Considérant que suite à l'ouverture des soumissions, la municipalité ne pourra pas se retirer de l'appel d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle;

En conséquence, sur une proposition de Sébastien Lévesque, appuyée par Sarah-Maude Dubé, il est résolu :

1. De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer :

- 1.1** Les relevés nécessaires pour la cueillette de données;
- 1.2** L'estimation des coûts des travaux;
- 1.3** Les plans et devis;

1.4 L'appel d'offres regroupé

Pour les tronçons supplémentaires suivants : 5°-et-6° Rang sur une longueur de 1780 mètres.

Considérant qu'une résolution avait déjà été prise à cet égard le 4 décembre 2018, (résolutions 214 et 215-12-2018), il a été recommandé à M. Jonathan Simard d'ignorer cette résolution.

Adoptée

15. Augmentation du loyer – Fernande Bérubé **Résolution (77-05-2019)**

Considérant qu'un avis d'augmentation de loyer doit être envoyé au locataire entre 3 et 6 mois avant la fin du bail;

Considérant que la date limite pour présenter une demande d'augmentation est le 1^{er} avril;

Considérant que le loyer n'a pas été augmenté depuis 2 ans;

Considérant que c'est la locataire elle-même qui a fait part de cet oubli au bureau municipal;

Considérant que la locataire entretient elle-même et à ses frais les réparations nécessaires;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de présenter une demande de 10\$ couvrant les années 2018 et 2019. Le montant du loyer sera donc de 410\$ par mois à compter du 1^{er} juillet 2019.

Adoptée

16. Achat d'une pompe de surpression – Les pompes à eau Louis-Marie Bouchard Inc. **Résolution (78-05-2019)**

Considérant que des tests de pression ont été effectués par notre responsable des réseaux, madame Nancy Lévesque, à divers endroits du village le 30 avril;

Considérant que ces tests ont démontré une pression maximale de 40 lbs lors de **faible** demande de consommation chez notre locataire;

Considérant que présentement la pression n'est pas suffisante lors de l'extinction de la chaufferie et que le détecteur de flammes automatique située à l'arrivée de la vis d'amenée pourrait occasionner un incendie dans la vis menant à la réserve de biomasse.

Considérant que lors d'une baisse de pression du réseau, le clapet du système de remplissage d'alimentation en eau potable de la chaufferie est demeuré ouvert par le manque d'eau, ce qui a provoqué une trop grande demande de pression et occasionner les bris sur le réseau du garage et de la pompe de surpression située dans le sous-sol du centre communautaire.

En conséquence, il est proposé par Tommy Turgeon, secondé par Sarah-Maude Dubé et résolu de remplacer le surpresseur et de faire l'acquisition d'une nouvelle pompe avec injecteur de surface, d'un panneau subdrive utility avec réservoir 4.4 tel que soumissionné par Les Pompes à eau Louis-Marie Bouchard Inc. au coût de 2000.57 \$. Le temps d'installation et le matériel de raccordement ne sont pas inclus dans la soumission.

Adoptée

17. **Avis de motion – Règlement # 316-2019 « Salaire des élus »**

Avis de motion est donné par Tommy Turgeon, conseiller, voulant que le règlement 316-2019 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'adoption de ce règlement a pour objet de remplacer le règlement # 268-2013 – Décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE
CE 6^{ième} JOUR DE MAI 2019

18. **Projet de règlement # 316-2019 – Remplaçant le règlement # 268-2013 – Concernant la rémunération et l'allocation des dépenses pour les élus municipaux de Sainte-Idène**
Résolution (79-05-2019)

PROJET DE RÈGLEMENT # 316-2019
Remplaçant le règlement # 268-2013

- **Décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses pour les élus municipaux de Sainte-Idène**

- Considérant que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., T-11.001) atteste que c'est le conseil d'une municipalité qui fixe, par règlement, la rémunération de son maire et de ses membres élus;
- Considérant que la rémunération des élus est composée d'une rémunération de base et d'une allocation de dépenses;
- Considérant que le gouvernement du Canada, par le projet de loi C-44, a adopté la mesure fiscale visant à rendre imposable l'allocation de dépenses des élus municipaux;
- Considérant qu'un calcul de majoration de salaire est proposé par la Fédération Québécoise Municipale (FQM) afin de minimiser la perte de revenus provoquée par ce changement;

EN CONSÉQUENCE' il est proposé par Tommy Turgeon et résolu unanimement que le projet de règlement soit étudié, pour être adopté lors de la prochaine séance :

ARTICLE 1 : TERMINOLOGIE

1.1 **Rémunération de base**

Le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

1.2 **Allocation de dépenses**

Correspond à un montant égal à la moitié (1/2) de la rémunération de base.

1.3 **Remboursement de dépenses**

Le remboursement d'un montant d'argent offert suite à des dépenses réelles occasionnées pour le compte de la municipalité par l'un des membres du conseil.

1.4 Prime de présence

Correspond à un montant fixe de 25.\$ applicable aux présences des membres du conseil aux séances de travail, aux séances régulières et extraordinaires.

ARTICLE 2 : RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE

Pour l'exercice financier 2019, le salaire annuel du maire est fixé à 10,911.42 \$, comprenant la rémunération de base ainsi que l'allocation des dépenses.

ARTICLE 3 : INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE

Pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, la rémunération du maire est augmentée chaque année d'un pourcentage, arrondie à la première décimale, calculée selon la formule ci-dessous.

La formule est basée sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation publiée par Statistique Canada pour le Québec. Le pourcentage d'augmentation à l'indice de prix à la consommation (IPC) pour la période de douze (12) mois se terminant le 31 décembre.

$$\frac{\text{IPC du mois de décembre de l'année en cours} - \text{IPC de mois de décembre de l'année précédente}}{\text{IPC du mois de décembre de l'année précédente}} \times 100$$

ARTICLE 4 : RÉMUNÉRATION DE BASE DES CONSEILLERS

La rémunération de base de chacun des conseillers correspond au tiers (1/3) de celle du maire.

ARTICLE 5 : PÉRIODES DE VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération décrétée, selon les articles 2 et 4, est versée à chacun des membres du conseil municipal sur une base mensuelle. Ladite rémunération est versée à chacun des membres du conseil le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre; à l'exception du maire dont le versement sera effectué à tous les mois.

ARTICLE 6 : CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération de base mensuelle représente un douzième (1/12) de la rémunération annuelle.

ARTICLE 7 : ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil de la municipalité de Sainte-Érène reçoit, en plus de toute rémunération de base mentionnée aux articles 2 et 4, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article 2 pour le maire et selon l'article 4 pour chacun des membres du conseil.

ARTICLE 8 : REMPLACEMENT DU MAIRE PAR SON SUPPLÉANT

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit à une rémunération de l'équivalent à 90% du salaire de celui-ci.

ARTICLE 9 : ABROGATION

Le présent règlement remplace et abroge le règlement # 268-2013 ainsi que tout règlement et/ou résolution portant sur le même sujet et adoptés antérieurement.

ARTICLE 10 : RÉTROACTIVITÉ

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2019 conformément au troisième alinéa de l'Article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 11 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi le 3^{ième} jour de juin 2019, pour donner suite à l'adoption de ce projet de règlement.

Avis de motion donné le 6 mai 2019
Projet de règlement déposé le 6 mai 2019
Copie certifiée conforme
Adopté à Sainte-Irène, ce 6^{ième} jour de mai 2019

Jérémy Gagnon, maire

Cécile Barrette, adjointe administrative

19. P.I.I.A. -101, Rue Veilleux
Matricule # 9970-13-8247
Lot # 4 920 227 Cadastre du Québec
Résolution (80-05-2019)

Considérant que le propriétaire désire agrandir sa propriété afin d'y aménager une chambre à coucher;

Considérant qu'une des chambres actuelles deviendra un bureau :

Considérant que cet agrandissement n'augmente en rien le nombre de chambre à coucher;

Considérant que les matériaux répondent aux exigences du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que le CCU a analysé la demande du requérant;

Considérant que suite à l'analyse, le CCU **recommande** au conseil municipal de permettre l'émission du permis tel que demandé.

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Tommy Turgeon, il est unanimement résolu d'autoriser l'émission du permis.

Adoptée

20. P.I.I.A. – 1, Rue de la Boule de Neige
Matricule # 9970-62-2945
Lot # 3 865 249 Cadastre du Québec
Résolution (81-05-2019)

Considérant que le requérant désire combler l'espace entre le garage intégré et la résidence;

Considérant que la toiture sera ainsi prolongée afin d'atteindre le mur du garage;

Considérant que le bardeau d'asphalte sera le même soit le modèle mystique BF noir;

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci **recommande** au conseil municipal de permettre l'émission du permis demandé.

En conséquence, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Nancy Lizotte, il est unanimement résolu d'autoriser l'émission du permis tel que demandé.

Adoptée

21. P.I.I.A. – 120, Rue Veilleux **Résolution (82-05-2019)**

Considérant que le demandeur désire élargir son entrée pour atteindre 26' de largeur;

Considérant que le demandeur veut excaver la devanture de sa fondation de 5' afin d'y ajouter une fenêtre et une porte pour avoir accès à son sous-sol de l'extérieur;

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci **recommande** au conseil municipal de permettre l'émission du permis demandé.

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyé par Sarah-Maude Dubé, il est résolu d'**autoriser** l'émission du permis.

Adoptée

22. Divers

a) Ouverture de poste – Secrétaire-trésorière adjointe **Résolution (83-05-2019)**

Considérant que la secrétaire adjointe, Cécile Barrette désire quitter son poste pour la retraite le vendredi 22 novembre 2019;

Considérant qu'une période de formation doit être tenue en ligne de compte.

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu d'ouvrir le poste de secrétaire-adjointe dans les prochains jours, de s'informer auprès du Centre de formation professionnelle, de Tremplin Travail et en faire l'annonce dans le prochain petit journal.

Adoptée

b) Exploitation et exploration des hydrocarbures sur le territoire

À date, 4 municipalités de la MRC de La Matapédia, (Amqui, Val-Brillant, Sainte-Florence et Saint-Léon-le-Grand) ont adopté une résolution se positionnant formellement contre toute exploration et/ou exploitation de gaz ou de pétrole sur son territoire.

Quant à la municipalité de Sainte-Irène, elle ne désire pas se prononcer pour le moment.

c) Nettoyage des rues **Résolution (84-05-2019)**

La Conciergerie d'Amqui sera contactée afin de savoir si l'entreprise offre encore le service et à quel taux.

d) Rencontre PGR – André Savard & Dean Bellavance
Résolution (85-05-2019)

Considérant qu'aucune suite n'a été donné à notre résolution 58-04-2019 du mois dernier;

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu de relancer PGR Énergie afin de connaître leur position concernant les demandes invoquées dans la résolution. Advenant qu'aucune réponse ne nous est parvenue d'ici le 23 mai, M. André Savard et M. Dean Bellavance seront convoqués à une rencontre lors de la séance de travail du 27 mai prochain.

Adoptée

e) Achat d'un filet de volley-ball
Résolution (86-05-2019)

Le filet de volleyball dans le parc du Village doit être remplacé, il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Sarah-Maude Dubé et résolu d'accorder un montant de 150 \$ pour l'achat d'un filet de qualité. Sports-Inter.com ont des prix concurrentiels pour les municipalités.

Adoptée

f) Achat du manuel M36 – Audits, bilans d'eau et programmes de réduction des pertes
Résolution (87-05-2019)

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de faire l'achat du manuel M36, au coût de 110.\$ plus taxes. Ce manuel est la nouvelle référence en matière de bilan et de contrôle des fuites d'eau potable.

Adoptée

g) Soumission pour les jeux dans le Parc du Village
Résolution (88-05-2019)

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Sarah-Maude Dubé et résolu d'accepter la plus basse des soumissions reçues, soit celle de Jeux 1000 pattes, Jérémie Gagnon, maire va communiquer avec M. Philippe Voyer afin de lui faire part des choix de jeux.

Adoptée

22. **Période de questions**

23. **Prochaine séance de travail :** lundi 27 mai 2019 à 19h30

24. **Prochaine séance régulière :** lundi 3 juin 2019 à 19h30

25. **Levée de la séance**
Résolution (89-05-2019)

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Sarah-Maude Dubé et résolu de lever la séance à 22h00.

adoptée

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Sainte-Irène, mardi 7 mai 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 6^{ième} jour de mai 2019 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2		
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique. Cécile Barrette, adjointe-administrative fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION # 8-05-2019

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 6^{ième} JOUR DE MAI 2019**

Jérémie Gagnon
Maire

Cécile Barrette
Adjointe administrative